

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 27 juin 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019-04-03 – INTERCOMMUNALITÉ (5.7) – CONVENTION DE TERRITOIRE ASSOCIÉ AVEC LE POLE METROPOLITAIN EUROPEEN DU SILLON LORRAIN**

**DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 05 JUILLET 2019 de l’extrait de Délibération**

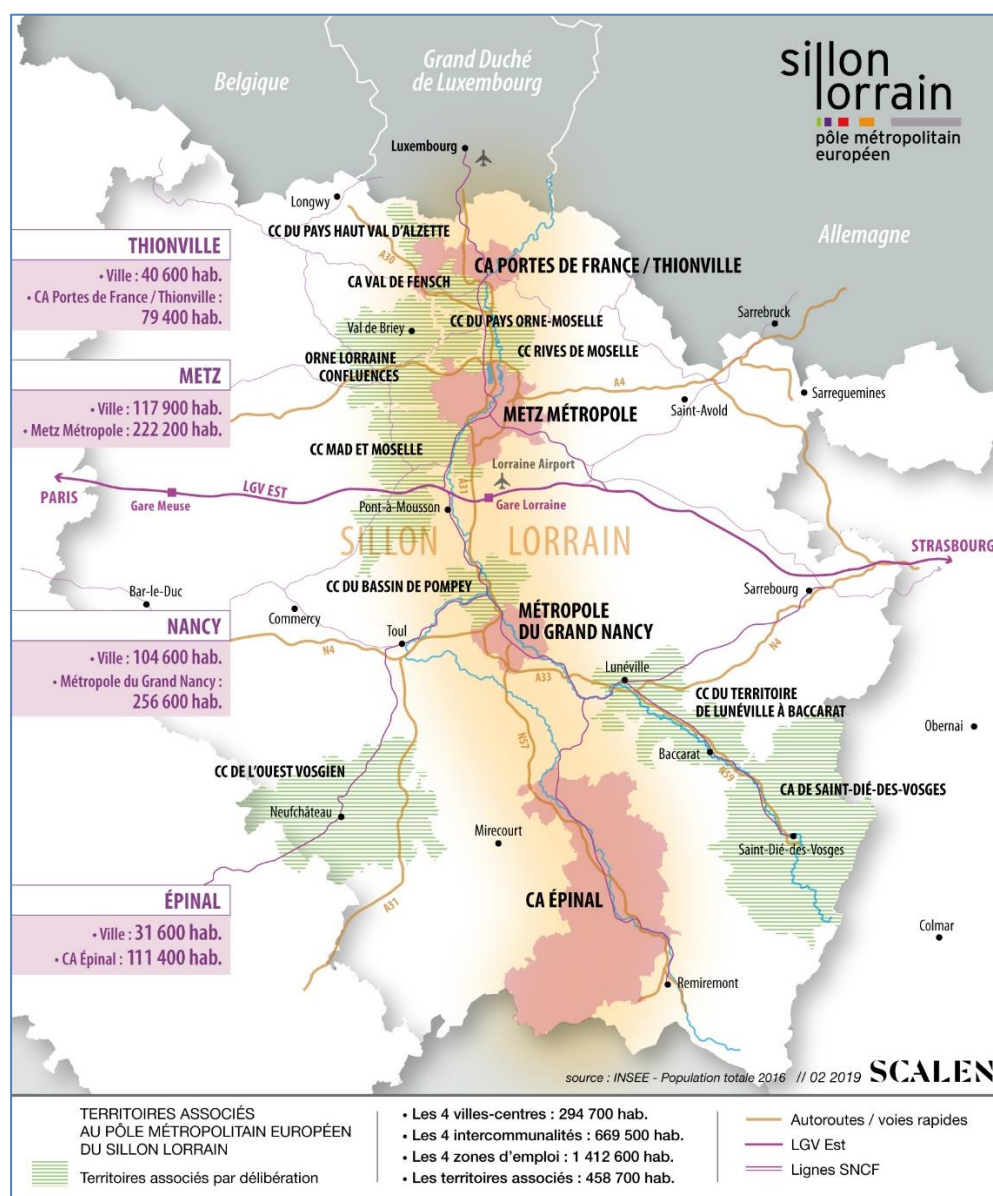
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d’I. GASPARD), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Catherine GAY (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 avis de procuration, du début à la fin.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	2 avis de suppléance, du début à la fin
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

## 1) Présentation du Pôle métropolitain :

Le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain est une émanation d'un réseau informel des villes de Thionville, Metz, Nancy et Épinal qui ont décidé en 1999 de mettre en place des collaborations et des partenariats.

Constitué en association en 2005, le Sillon lorrain est devenu en 2011 le premier Pôle métropolitain de France. Il est constitué des quatre intercommunalités de Thionville, Metz, Nancy, Épinal, les villes ne pouvant pas juridiquement adhérer à ce syndicat mixte fermé.



## 2) Le rôle du Pôle métropolitain :

Le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain a pour vocation de favoriser la compétitivité et le rayonnement du territoire au sein de la région Grand-Est.

- **Un réseau de défense des intérêts métropolitains :**

Le Sillon Lorrain se positionne comme un acteur attendu sur les grands dossiers régionaux et transfrontaliers. Il est un correspondant identifié de la région Grand-Est, de l'Etat, des partenaires européens, sur de nombreux sujets tels que le rayonnement du territoire, l'attractivité, la mobilité des personnes et des services.

- **Une ingénierie territoriale :**

Le Pôle métropolitain a pour vocation de :

- Créer une dynamique globale de territoire, une veille informative collaborative, l'animation du réseau métropolitain ;
- Doter le territoire d'une stratégie de marketing territorial, avec un projet visant à favoriser sa visibilité, sa notoriété, son attractivité ;
- Mettre en œuvre une stratégie visant à accroître la compétitivité du territoire en lien avec les acteurs publics et privés locaux ;
- Initier des coopérations infrarégionales, interrégionales et transfrontalières ;

- **Une ingénierie de projets innovants :**

Le Sillon Lorrain initie et porte des projets, en s'assurant de leur mise en cohérence avec une vocation métropolitaine.

Le Sillon Lorrain a initié et porté le projet **LORnTECH**, visant à faire émerger et accélérer les projets liés au développement de l'économie numérique. LORnTECH a reçu la labellisation nationale « Métropole French Tech ». Les territoires associés ont la possibilité de créer des espaces LORnTECH, points relais permettant un 1<sup>er</sup> accueil des porteurs de projets.

Le Sillon Lorrain est également initiateur de « **limedia.fr** », bibliothèque numérique de référence, dont l'objectif est de fédérer les moyens et multiplier les canaux de diffusion de contenus numériques des acteurs culturels et scientifiques de la Région.

- **Une ingénierie de ressources :**

Le Sillon Lorrain joue un rôle de catalyseur et d'amplificateur des ressources des intercommunalités qui le portent, au service de projets communs ou partagés.

**Le Sillon Lorrain se positionne ainsi comme un interlocuteur privilégié pour le compte de ses collectivités membres et de son réseau, notamment vis-à-vis de la Région Grand-Est, de l'État et de l'Europe.**

**Le Sillon Lorrain est signataire du Pacte Etat-Lorraine et du volet métropolitain du contrat de Plan Etat-Région.**

3) « Territoire associé », quel partenariat ?

Les Territoires associés sont des collectivités partageant les objectifs et valeurs portés par le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain.

**Trois objectifs communs** forment le socle des relations établies entre le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain et ses territoires associés :

- **Accroître la capacité d'influence**

Les coopérations engagées avec les territoires associés ont pour vocation de structurer et coordonner des prises de position communes, avec des enjeux complémentaires et une unité pour défendre des objectifs communs.

Le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain associera les territoires associés à la défense des enjeux de développement des territoires.

- **Partager une expertise métropolitaine**

Les membres du Sillon Lorrain et les territoires associés partagent en tant que de besoin leurs ressources techniques et humaines, au service de leurs collaborations.

- **Co-construire des projets métropolitains**

L'ambition est de renforcer les projets portés par le Pôle métropolitain, en leur donnant un rayonnement territorial plus vaste.

Les nouveaux projets feront l'objet d'une validation conjointe du Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain et des Territoires associés.

En signant une convention de territoire associé, les parties conviennent des engagements suivants :

- Le Pôle métropolitain mobilise l'ensemble de ses moyens humains et techniques afin de répondre aux objectifs communs partagés avec le Territoire associé.
- Le Territoire associé est régulièrement invité à participer aux Bureaux informels rassemblant les Présidents des différentes collectivités.
- Le Territoire associé participe aux comités techniques, composé des techniciens référents des différentes collectivités partenaires.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Autorise le Président à signer une convention de Territoire associé avec le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain, convention dont la durée est de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.**
- **Autorise le versement d'une participation forfaitaire annuelle de 5 000 €.**

*La convention complète est consultable sur simple demande auprès des services de la CC2T.*

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

